

1. LA COORDINATION

Afin de renforcer le rôle de coordination de la PESL, nous devons viser à :

- Définir et clarifier le rôle de chaque acteur sur les territoires, en les rendant visibles et compréhensibles.
- Promouvoir les rencontres, qu'elles soient individuelles ou collectives, en ligne ou en personne. Il faut être agile !
- Positionner les PESL comme un moteur pour l'évaluation des politiques publiques.
- Maintenir une neutralité dans la coordination PESL, indépendamment des enjeux financiers. Que la coordination soit assurée par une collectivité, une association ou une institution.